



# CONSEIL D'ADMINISTRATION du 23 février 2022 à 18h à la Maison des Associations de Bressuire

**Présents :** Annette EVRARD- Norbert BEALU- Emile BREGEON- Jean Paul GODET- Véronique GONNORD- Anne ROUX- Emmanuelle HERBRETEAU- Daniel BACLES -Sophie TEMPEREAU salariée- Karelle GONNORD, directrice

**Excusés :** - Sandra CAILTON- Rolande RAHOUL- Cécile VRIGNAULT- Patricia RIOLON- Pierre EVRARD

**Secrétaire de séance :** Karelle GONNORD

Début de séance : 18h

## 1 – Point sur les locaux

Nous avons signé le 24/01/2022 une promesse d'achat pour une maison d'habitation située derrière la gare avec des travaux à effectuer pour pourvoir l'aménager en bureaux et faire une salle de réunion. Un maître d'œuvre nous avait fait une estimation des travaux s'élevant à 130000 euros. A ceci, s'ajoutait le prix d'achat et les frais de notaire à hauteur de 195000 euros. Total du projet: 325000 euros

Pour confirmer ou infirmer cet achat, nous avons poursuivi en parallèle la recherche d'un autre local.

L'agence « Julie Immobilier » nous a proposé en exclusivité la visite de l'ancien local des orthodontistes situé au 18 place du 5 mai à Bressuire. Jean Paul et Karelle l'ont visité le 21/02. Très satisfait de ce local, il a été contre-visité par l'équipe de salariés permanents le 22/02 qui ont aussi validé l'intérêt de ce local de part sa situation géographique, son état et son aménagement déjà adapté pour faire des bureaux. Cout d'achat : 240000 euros + frais d'agence :10000 euros + frais acte notaire : 180000 + travaux estimatifs (y compris mobiliers): 40000 euros. Total du projet= 308000 euros

Les deux projets ont été présentés aux membres du Conseil D'administration. L'achat du local situé au 18 place du 5 mai a été voté à l'unanimité. Le CA propose un achat comptant.

## 2 – Retour sur le dialogue de gestion

Jean Paul et Karelle ont participé au dialogue de gestion organisé par l'Etat le 31/01/2022. Ce dialogue de gestion est un audit de la structure où sont invités les partenaires financiers et de proximité (CD79, CAP Emploi, Pôle Emploi). L'Etat, lors de ce temps, évalue si le financement qu'ils nous attribuent en tant qu'AI est correctement « utilisé » : si le public recruté est éligible à l'IAE, si les moyens humains dédiés à l'accompagnement socio-professionnel sont adaptés et suffisants , si les salariés ont trouvé un emploi durable suite à leurs missions avec l'AI, si la santé financière de la structure est satisfaisante...

Nous avons eu un retour positif de l'Etat et des partenaires sur notre fonctionnement et nos résultats. En 2021, nous avons vendu 42400 heures en 2022 soit + 11000 heures par rapport à 2020 et nous avons réalisé 27.10 ETP en insertion, soit + 7.8 ETP par rapport à 2020.

### 3 –Echange sur les demandes des salariés dans le cadre de l'accord collectif

-Congés supplémentaires/ 6<sup>ème</sup> semaine : le travail mené par la commission RH/CSE dans le cadre de l'accord collectif prévoit des dispositions particulières apportant des avantages supplémentaires aux salariés. Le CA vote à l'unanimité le rejet de cette demande.

-13<sup>ème</sup> mois : si il est décidé l'attribution d'un 13<sup>ème</sup> mois, cette décision concerne l'ensemble des salariés et est définitive. Il est plutôt choisi d'attribuer une prime exceptionnelle en fonction du résultat net de l'exercice clos afin de reconnaître la contribution des salariés à cet exercice. Le CA vote donc à l'unanimité le rejet de cette demande de 13<sup>ème</sup> mois.

Il est précisé que le projet de déménagement et l'accord collectif vont contribuer à améliorer les conditions de travail.

### 4 –Attribution du budget CSE

Le budget du CSE se divise en deux catégories :

-Le budget de fonctionnement : le budget de fonctionnement équivaut à 0,20 % de la masse salariale  
-Le budget des activités sociales et culturelles : la subvention dédiée aux activités sociales et culturelles se calcule sur la masse salariale brute. Cependant, aucun taux n'est fixé par le Code du travail. Le CA a voté le taux de 0.65% soit environ 5200 euros pour 2022. Ce taux peut être revu à la hausse mais pas à la baisse.

### 5 –Présentation de l'intranet

Notre nouveau site internet est doté d'un intranet pour les administrateurs. Celui-ci permet à chaque administrateur d'accéder à l'ensemble des comptes rendus de CA, de bureaux, de commissions, des rapports d'activité...

Nous sommes en train de voir avec le fournisseur de notre site internet si il est possible que les administrateurs reçoivent un mail dès qu'un nouveau document est déposé par Karelle sur l'intranet. Vous trouverez en annexe de ce compte rendu la procédure pour vous connecter.

### 6 –EIPi

Suite à la révocation du bureau d'EIPi en novembre 2021, une rencontre entre l'ensemble des directeurs (trices) et Présidents des AI a eu lieu le 10 décembre 2021. Celle-ci avait pour but que chaque AI s'exprime sur le fonctionnement et l'organisation d'EIPi, son mode gouvernance et les difficultés rencontrées.

A la suite de celle-ci, nous avons défini un groupe de travail composé de Présidents d'AI et directeurs (trices) qui avait pour rôle de rédiger un questionnaire à l'attention des équipes de salariés et d'administrateurs de chaque AI pour connaître leur position concernant EIPi afin d'imaginer de nouvelles orientations. Après avoir présenté quelques chiffres montrant que sur les 3 dernières années, si nous avons basculé les salariés d'atout vers EIPi dès qu'ils auraient fait 480 heures en entreprise, nous en aurions finalement orienté que 2.

Après avoir présenté ces éléments chiffrés et la position de l'équipe qui exprime être en difficulté avec EIPi, les membres du CA ont voté à l'unanimité le retrait d'EIPi.

## 7 –Barème kilométrique

Il était prévu un échange sur une évolution du remboursement des frais kilométriques réalisés dans le cadre professionnel mais entre temps l'Etat a publié un nouveau barème fiscal améliorant cette prise en charge. Les salariés seront donc désormais indemnisés à hauteur de 0.60 euros/ km au lieu de 0.54 euros/ km auparavant.

Concernant la mobilité, un travail est réalisé en interne pour soutenir financièrement les salariés amenés à réaliser des missions éloignées de leur domicile. Ce coût serait répercuté auprès des clients. Les propositions de barème seront transmises aux membres du bureau pour validation. Ce serait dans un premier temps une expérimentation.

## 8 –Date prochaine AG

La prochaine AG aura lieu le **jeudi 19 mai à 18h**. le lieu reste à définir.

Fin de séance à 20h30.

Le Président,  
Jean Paul GODET

La Secrétaire de séance ,  
Karelle Gonnord